

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Il est fait mention du Service de sécurité de la GRC à la page 13 du Rapport annuel de 1980-1981 du ministère du solliciteur général. Il n'est pas fait mention, dans le rapport annuel de 1980-1981, de la réponse du ministère à la Commission royale d'enquête sur la GRC. En effet, le rapport final de la Commission au gouverneur en conseil n'a pas été publié avant le 25 avril 1981 et le rapport annuel de 1980-1981 du ministère du solliciteur général couvre la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981.

L'ÉTUDE INTITULÉE «AMÉLIORATION DE LA TARTINABILITÉ DU BEURRE»

Question n° 4274—**M. Mazankowski:**

1. M. A. Boudreau effectue-t-il une étude intitulée «Amélioration de la tartinabilité du beurre» pour le compte du ministère de l'Agriculture, comme le mentionne le Bulletin R&D n° 108 du ministère des Approvisionnements et Services?

2. M. Boudreau a-t-il présenté un budget détaillé de son projet et, a) le cas échéant, quelles sont les principales dépenses prévues, b) sinon, comment a-t-on établi le coût du projet?

3. L'étude en question a-t-elle fait l'objet d'un appel d'offres et, a) le cas échéant, combien de soumissions a-t-on reçues, b) sinon, quel a été le processus de sélection retenu?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Oui.

2. Oui, D<sup>r</sup> Boudreau de l'Université Laval a présenté un budget le 14 décembre 1981 et les principales dépenses prévues sont les suivantes:

1. Salaires et paies	(estimation) \$ 66,258
2. Matériel et provisions	(estimation) 5,000
3. Frais directs (analyse chimique)	(estimation) 14,142
4. Équipement	(estimation) 1,300
5. Transport et coût de la vie	(estimation) 3,700
6. Frais généraux	(estimation) 21,451
	Coût total estimé \$111,851

3. L'étude était le résultat d'une soumission par le D<sup>r</sup> Boudreau de l'Université Laval, à la suite d'une invitation apparaissant dans le Bulletin R&D de mars 1981, afin de présenter une proposition au Programme de recherche de la Commission canadienne du lait pour des recherches sur des sujets variés. Trente et une soumissions furent reçues et cette proposition est une des 14 qui furent approuvées par la Commission canadienne du lait, ministère de l'Agriculture, sous le Programme de développement de la production et du marché.

Cette étude et d'autres similaires fondées par Agriculture Canada vise des moyens pour arrêter le déclin dramatique dans la consommation de beurre par habitant au Canada depuis les dernières 25 années. Durant la période de 1955 à 1979 la consommation de beurre par habitant a diminué de 9.19 Kg. à 4.46 Kg. (51.5 p. 100)

Les variantes majeures contribuant à ce déclin furent identifiées et la tartinabilité (ou le manque *de*) demeure une caractéristique significative et négative du beurre et contribue à la baisse de d'autres succédanés. Vue l'importance des ventes de beurre pour les fermiers canadiens de lait et pour l'économie canadienne, les différents paliers gouvernementaux ont créé

*Les subsides*

des projets de recherche de cette nature pour améliorer les caractéristiques physiques du beurre et par conséquent, aider ce produit à regagner sa popularité auprès des consommateurs.

[Traduction]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa)** propose:

Que la Chambre s'oppose officiellement à toute politique qui aura pour effet d'enlever à quiconque, dans n'importe quelle région du Canada, son droit démocratique de voter lors d'une élection fédérale.

—Madame le Président, pour ouvrir le débat sur les lois électorales démocratiques, sujet important s'il en est, je voudrais exposer le premier principe général que mon parti a adopté—et tous les partis représentés à la Chambre aussi, j'espère—: dans une société démocratique, il faut donner au plus grand nombre de citoyens possible, peu importe la région qu'ils habitent, l'occasion de participer au processus électoral. Il en découle que les heures du scrutin doivent être établies de façon à atteindre cet objectif.

La législation actuelle ne permet pas de l'atteindre, d'après nous. Pour le moment, les bureaux de scrutin doivent être ouverts de 9 heures du matin à 8 heures du soir, soit onze heures, le jour des élections, dans absolument toutes les provinces. Par ailleurs, tous les citoyens ayant le droit de vote—s'ils travaillent à l'extérieur pour un employeur—doivent être libérés par cet employeur au moins quatre heures avant la fermeture des bureaux de scrutin.

Avant de dire pour quoi un projet de loi qui sera débattu à la Chambre me préoccupe, je voudrais aborder une question importante: le moment où les citoyens vont voter pendant des élections. Tous les députés, peu importe leur parti, savent très bien ce qui se passe le jour des élections. Par définition, les députés veillent à ce que certains citoyens qui les intéressent aillent voter le jour des élections.

**M. Cullen:** Nous essayons de les inciter tous à aller voter.

**M. Broadbent:** Certes, dans mon parti, nous nous efforçons d'inciter tout le monde à aller voter, et nous faisons des efforts particuliers pour les électeurs dont le vote, nous avons des raisons de le croire, nous est tout acquis.

**M. Darling:** Tant mieux pour vous!